REGLEMENT DU CONCOURS

JTVOI année scolaire 2013-2014 :

` FLUO-RAP `

Article 1 | Organisation

- XIUasbl, Gentsesteenweg 109, 8500 Kortrijk organise le concours ` FLUO-RAP'
- La responsabilité de XIUasbl à l'égard de ce concours est limitée à l'organisation du concours et à identifier les 3 écoles qui ont livré les vidéos gagnantes.
- Il s'agit d'un concours, sans obligation d'achat.

Article 2 | Inscription

- D'inscription se déroule du 01/10/2014 et se termine 30/11/2014 à 24h.
- L'enregistrement se passe uniquement en ligne par le formulaire d'inscription sur le site web www.xiu-jtvoi.org
- Les formulaires incomplets ne seront pas sélectionnées.
- L'inscription se fait par un responsable pour le concours indiqué par son école et qui peut - si nécessaire - être contacté par l'organisateur. L'Organisateur limite toute communication concernant le concours à ce responsable.
- Chaque école élabore un pseudonyme pour son projet. Celui-ci est communiqué lors de l'inscription et ne peut pas être modifié pendant le concours.

Article 3 | Participation – participant

- Chaque école secondaire qui est membre de JTVOI au moment de l'inscription, peut participer au concours.
- **l'Ecole** s'inscrit au concours.
- Chaque école participante décide elle-même si le participant au concours se compose d'une seule classe, groupe d'élèves ou un 1 élève seule.
- Chaque école participante peut soumettre **qu'une seule video.**
- Le concours sera fermé le 28/02/2015 à 24h.
- La vidéo devra être transferée au plus tard le 28/2/2015 à 24h. par le responsable via WeTransfer (https://www.wetransfer.com) à contact@xiu-jtvoi.org mentionnant le nom de l'école et le pseudonyme comme sujet.

Article 4 | La video 'FLUO-RAP'

- **La vidéo peut durer au maximum 90 secondes, génériques inclus.**
- Le film est de préférence envoyé en format **MPEG-4.**
- Les autres formats qui sont acceptés sont (voir lien): https://nl-nl.facebook.com/help/218673814818907
- **Le sujet du film est un « rap » expliquant pourquoi le fluo et la visibilité sur le vélo sont importants.**
- **Le but du film est de convaincre et d' encourager d'autres jeunes d'être plus visible en vélo.**
- Les entrées seront jugées sur leur originalité et créativité, l'étendue à laquelle la mission du film est remplie, la clarté du message et **la façon dont le film fait appel à d'autres jeunes.**
- Chaque participant est libre de choisir sa manière de réalisation ainsi que le nombre de participants figurants dans le film.
- Afin de garantir l'objectivité lors du jugement, le nom de l'école n'est pas mentionné dans le film: chaque participant travaille avec un pseudonyme. Le pseudonyme est également mentionné dans le film (début ou fin) afin de rendre l'identification possible.
- Le film peut être réalisé avec tous les appareils disponibles (téléphone MOBILE, appareil photo numérique). Il n'est pas nécessaire de faire un enregistrement professionnel (couteux). Images et son doivent être de bonne qualité.
- Tous les frais engagés par le participant pour réaliser le film sont à charge du participant.

Article 5 | Fiche d'information

- Chaque participant remplit la fiche d'information (voir annexe 1) et devra l'envoyer à contact@xiu-jtvoi.org avant le 28/02/2015 à 24h. avec le sujet 'Fiche d'information FLUO RAP + nom de l'école participante'
- À la réception du film et de la fiche d'information, un mail de confirmation sera envoyé par JTVOI au responsable du projet.

Article 6 | Prix et jugement

- Chaque école qui s'inscrit au concours a droit à un paquet-action de JTVOI.
- Ce paquet contient entre autre du matériel de visibilité, des écouteurs, des tickets de cinéma etc.
- Ce paquet sera envoyé aux participants au cours du mois de janvier 2015.
- Les écoles qui s'inscrivent au concours, mais qui ne soumettent pas leur video avant le 28/2/2015 à 24h., seront exclus de participation au concours JTVOI dans l'année scolaire 2015-2016.
- Le jury, composé de représentants de l'organisation JTVOI et de personnes externes liées à la sécurité routière va élire les deux lauréats (1 école néerlandophone et 1 école francophone)
- Les délibérations du jury sont confidentielles et sa décision souveraine. Aucun appel n'est possible contre la décision du jury.
- Après le concours, tous les participants seront informés des résultats et des mesures qui seront prises avec les écoles gagnantes concernant la remise des prix.
- Les écoles gagnantes recevront chaque 250 housses de sac à dos fluo offertes par DATS 24.

Article 7 | Droits, copyright, propriété intellectuelle et droit d'auteur

- En soumettant le film, l'école participante et son concepteur, transfèrent tous les droits de propriété à l'organisateur.
- Chaque participant assure explicitement que le film soumis ne contient aucune infraction de copyright ou de tout autre droit de tiers, ou toute loi et que ce n'est pas un sujet sur lequel un tiers peut exercer ses droits.
- L'école participante garantit avoir obtenu toutes les autorisations pour la réalisation de l'enregistrement soumis.
- Le respect du droit d'auteur est la responsabilité du participant.
- En participant au concours, le participant donne l'autorisation à l'organisateur de publier librement le film sans aucune limitation dans le temps et l'espace sur le site Web de JTVOI ainsi que de le distribuer ou le publier via tout support et par

tout moyen, y compris mais sans s'y limiter l'internet, la radio, la télévision, la presse écrite et les publications.

- En participant au concours, le participant accepte que le film peut se faire partager sur les medias sociaux (Facebook, YouTube, etc.) hors du contrôle de l'organisateur.

Article 8 | Nullité et responsabilité

- Les inscriptions multiples, incomplètes ou tardives ne sont pas prises en compte.
- Les films avec un message commercial ou dont le contenu est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs seront refusés.
- Les films dans lesquels des logos sur les vêtements ou le matériel sont utilisés pour faire des promotions seront refusés.
- JTVOI ne peut être tenu responsable, en cas de force majeure, des modifications des termes et conditions du concours, ou pour les retards, interruption ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- Tous les participants participent sous leur propre responsabilité.
- En cas d'abus, tromperie ou fraude le groupe organisateur se réserve le droit d'exclure les participants concernés.
- L'organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques avec le site et/ou le système de courrier électronique du participant ou de panne/un mauvais fonctionnement de l'internet au moment de la soumission.
- L'organisateur ne peut être tenu responsable de toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration de matériel et/ou logiciel utilisé par le participant.
- Il n'y a aucune correspondance concernant les conditions du concours, ni par téléphone ni par écrit ou par e-mail.

Article 9 | Protection des données personnelles par l'organisateur

L'article 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée s'applique aux renseignements personnels des participants. Ces informations ne sont pas enregistrées dans un répertoire par l'organisateur.

Article 10 | Acceptation des règles

- Les règles du concours sont a consulter sur le site Web de JTVOI : www.xiu-jtvoi.org
- En participant au concours, le participant accepte ces règles sans aucune réserve.

- Le participant renonce à toute contestation sur les résultats de la compétition. Toutes les démarches juridiques sont donc excluses.

Annexe 1: Fichier concours JTVOI 2014-2015 'FLUO-RAP'

Ce fichier doit être envoyé à contact@xiu-jtvoi.org avant le 28/2/2015

Nom de l'école:

Adresse de l'école:

Nom de la direction de l'école (nom+adresse e-mail)

Responsable du concours JTVOI (nom+adresse e-mail)

Nom(s) des concepteur(s):

Pseudonyme utilisé par l'école/concepteurs

Explication brève sur le film, le concept, comment le film a vu le jour…